

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Le Précurseur donne les nouvelles
24 ou 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE :

LYON, rue du Garç, n° 5, au 2°
PARIS, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LYON, 1^{er} août.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 27 juillet :

« VIENNE, 22 juillet. — Hier matin, à quatre heures et demie, une douce mort a terminé la douloureuse vie de S. A. le duc de Reichstadt au château de Schœnbrunn.
S. M. l'empereur avait ordonné, dans la prévision de cet événement, qu'on rendrait à la dépouille mortelle du prince les honneurs dus aux grands-ducs, et que le corps serait déposé dans le caveau funéraire de la famille impériale. Cet ordre sera exécuté à cinq heures du soir mardi prochain, 24 juillet, jour fixé pour les obsèques. »

En transcrivant cette nouvelle immense trop de réflexions se pressent dans notre esprit. Il y a tout un poème, toute une Iliade politique dans les paroles glacées du journaliste allemand, et cette cloche qui sonne la fin d'une dynastie héroïque vibrera dans tous les cœurs.

Dans les cœurs français surtout, car la France qui le vit naître, qui, toute radieuse alors de gloire et de prospérité, salua sa première heure de si solennelles acclamations, reconnaissait toujours un Français dans ce pauvre jeune officier autrichien, qu'on retenait loin d'elle, loin de ses souvenirs, et qui vient de mourir sans pouvoir respirer une fois encore l'air de la patrie.

Ainsi finit la race d'un homme qui se disait et qui fut l'empereur du peuple. Rien n'aura manqué à cette courte et colossale dynastie, ni l'excès de la grandeur et de la gloire, ni l'écueil du malheur et de l'abaissement. Ainsi finissent aussi ces rêves vagues et presque religieux qui faisaient entrevoir dans un obscur avenir à tant d'âmes ardentes le fils héritant de la légitimité de son père, légitimité du génie que peut-être il était digne de revendiquer, et dont la pensée seule faisait vaciller bien des couronnes. — Qu'elles se raffermissent aujourd'hui : les couronnes n'ont plus à craindre que la légitimité des peuples ; — celle-là pourtant serait-elle moins forte que l'autre, moins redoutable et moins sacrée ?

Quant à nous, qui ne croyons qu'à cette vieille et sainte légitimité, nous n'avons jamais souhaité à l'aiglon de Schœnbrunn les foudres qu'enserrait la puissante main de son père ; et maintenant nous n'attendons plus notre salut des dynasties : les nations désormais vivront de leur propre vie et sauront se passer de l'appui d'un homme ou d'une famille. Il faut qu'elles trouvent en elles-mêmes leur vertu et leur puissance ; car c'est bien assez de l'intérêt populaire sans le compliquer encore des intérêts d'une dynastie. Il faut qu'elles aient des chefs qui n'aient pas de sujets, et qui se placent comme les citoyens sous le grand niveau de la loi, car tous les despotismes sont usés, même le despotisme de la gloire.

Le peuple, sans doute, avec sa vive imagination, verra dans la mort du jeune duc allemand un nouveau crime de la sainte-alliance. Jugerait-il trop mal ? — Si les rois sont innocents de ce fait, ils en ont commis un autre dont ce soupçon populaire sera le châtiment. Il faut bien qu'ils expient l'assassinat qu'ils ont commis sur le père, et ceux qui ont fait mourir à Ste-Hélène sont encore les mêmes qui tenaient le fils emprisonné à Schœnbrunn. Ans. P.

Au Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 31 juillet 1832.

Monsieur,

Je lis dans le *Précurseur* de ce jour la réponse que vous y faites à ma lettre sur l'impôt progressif. — Vos arguments sont nombreux. — Il est probable que j'essaierai d'y répondre incessamment avec quelque étendue ; mais il en est un, de ces arguments, que je souhaiterais pouvoir relever dès aujourd'hui, et dans le journal même qui l'avance. — Le voici. — Après avoir dit que l'impôt progressif serait une prime d'encouragement pour la capitalisation, et que les capitalistes conserveront long-temps encore, et peut-être toujours, l'avantage de position qui les soustrait à l'impôt, du moins à titre de capitalistes, — j'ajoute ce qui suit :

« Imposer la rente déjà émise. — Il y aurait violation d'un marché, car toute condition nouvelle, survenant après coup, exige le consentement des deux parties contractantes, ou n'est plus qu'une application du droit du plus fort. »

Vous combattez mon assertion en les termes suivants : « Non, certes, pas plus que ce n'est violer le droit de propriété que d'accroître l'impôt foncier suivant les besoins de l'Etat. »

L'objection est-elle solide ? je ne le pense pas, mais il faut cependant qu'elle soit plausible et qu'elle ait une apparence de force, puisque plusieurs personnes me l'avaient faite, avant que vous me la fissiez vous-même. — Je crois pouvoir y répondre que la propriété foncière a toujours été imposée, et que le budget se discutant et s'établissant à chaque session des chambres, tout propriétaire doit savoir et sait que chaque

année la quotité de l'impôt foncier peut être élevée ou réduite (1). — Il est bien prévenu. — C'est une chance qu'il court. Réduite sous M. de Villèle, grevée en 1830 de 30 pour 100 d'augmentation, déchargée en 1832 de ces 30 pour 100, la contribution foncière est de sa nature permanente, mais variable. Mais le propriétaire de rentes sur l'Etat est dans une position tout autre que le propriétaire foncier. Cette rente n'est et n'a jamais été soumise à aucun impôt (2), la franchise de tout impôt est une des conditions de l'existence même des rentes sur le grand-livre, condition tacite, il est vrai, mais qui ne l'est, je crois, que parce qu'on n'a jamais supposé qu'il fût nécessaire de l'établir d'une manière explicite et formelle. On eût peut-être craint de l'affaiblir, cette garantie, en admettant qu'il fût nécessaire de la stipuler (3).

Il me paraît donc erroné ce principe qu'on peut imposer la rente sur l'Etat, par la même raison qu'on peut accroître l'impôt sur le foncier.

« Imposer la rente à émettre, etc. »

J'ai objecté que cet impôt ne produirait rien du tout (4), puisque l'acheteur de la rente à émettre n'en donnerait qu'un prix mis en rapport avec les charges du marché.

C'est de la dernière évidence.

Mais vous ajoutez :

« Si nous tenons aussi fortement au principe de l'impôt progressif, c'est que nous le regardons comme l'unique moyen de guérir cette lèpre de la dette qui va toujours s'augmentant, qui ronge nos ressources, et qui enfin nous amènera ou un long marasme de l'industrie et de l'agriculture, ou une catastrophe, à moins qu'un prompt remède n'y soit appliqué. »

Je conviens avec vous, Monsieur, que la dette est une très-mauvaise chose ; mais je n'entrevois, à mon grand regret, que deux moyens de l'anéantir. — Le remboursement ou la banqueroute. La banqueroute ! vous n'en voulez pas plus que moi. Le remboursement ! le capital de la dette est représenté par 250 à 300 millions de rente, c'est-à-dire qu'il s'élève à 5 ou 6 milliards. Ce capital de 5 ou 6 milliards peut-on le demander brusquement à l'impôt, progressif ou proportionnel, il n'importe (5) ; ou, ce qui vaudrait beaucoup mieux, peut-on l'espérer des économies dont nos budgets sont susceptibles ? Impossibilité des deux parts.

Vous vous prononcez contre la dette, et conséquemment contre les emprunts qui la grossissent. — Mais, Monsieur, y avez-vous bien réfléchi ? Autant vaudrait-il se prononcer immédiatement pour la paix à tout prix ; car nos impôts sont basés sur l'état de paix, ce qui n'empêche point qu'ils ne soient très-lourds. — Toute guerre exigerait de deux choses l'une : — un accroissement de l'impôt, accroissement impossible, parce qu'il devrait être énorme ; — ou bien des emprunts ayant pour effet de faire supporter à l'avenir une partie des charges du présent.

Je ne comprendrais donc pas que vous pussiez condamner les emprunts d'une manière absolue, car sans la faculté d'emprunter, point de guerre possible, quelque juste, quelque nécessaire qu'elle pût être (6). L'emprunt n'est autre chose que la mise en état de guerre du trésor public. — L'emprunt rendu impossible équivaudrait au désarmement.

Vous remarquerez peut-être, Monsieur, que, tout occupé du fond de votre article, je ne me suis point arrêté à son préambule. — Mon intention était, je vous l'assure, de le passer sous silence. — Cependant, toutes réflexions faites, il y aurait quelque affectation à n'en rien dire du tout, et si j'en parle, je voudrais bien, en ma qualité de juste-milieu, que je suis loin de renier, je voudrais n'en dire ni trop, ni trop peu. — Vous parlez de hauteur, de dédain, de méchanceté spirituelle, de spirituelles épigrammes, etc. Hauteur ! dédain ! c'est impossible à croire, à admettre. En vérité, voilà du dédain qui me sérait à merveille !

En y comprenant, avec juste raison, l'honorable collègue et ami auquel j'ai hasardé de répondre, il m'arrive trop fréquemment, et je puis dire trop habituellement de rencontrer des hommes qui, à tous égards et de tous points, me sont infiniment supérieurs, non que ces airs hautains et dédaigneux soient le moins du monde compatibles avec la dose de bon sens qui m'est échue, et puissent s'accorder avec la juste et par conséquent très-modeste opinion que j'ai de mon mérite, si mérite il y a. Est-ce cette malencontreuse expression de grimoire, qui m'a été échappée, qui vous a induit en erreur ? Et pourquoi ne pas y voir tout simplement la boutade d'un ignorant qui ne sait pas l'algèbre et qui s'offusque de la trouver sur son chemin, en façon de barricade, devant une position qu'il se flattait de trouver peu tenable et dont elle masque le côté faible. — Spirituelle ou non vous parlez de méchanceté. — Je n'accepte point le reproche. Il est notoire, au contraire, que je suis le meilleur homme du monde. — Demandez plutôt, informez-vous.

Enfin, vous parlez d'épigrammes, d'épigrammes spirituelles. On fait donc de l'esprit, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans s'en douter, sans le vouloir, sans le savoir ; car, j'ai beau relire ma lettre, j'y trouve quelque bon sens, quelques bonnes raisons, mais des épigrammes, mais de l'esprit, je n'en vois pas trace. Serait-il donc possible de se connaître soi-même aussi peu ou aussi mal ? — De l'esprit ! Il est donc écrit que jamais nous ne serons d'accord sur rien. De l'esprit ! Je puis vous affirmer, la main sur la conscience, que c'est la première fois qu'on me le reproche, qu'on m'en accuse, et je crains bien que ce ne soit aussi la dernière (1) ;

je dis que je le crains, parce que voyez-vous, M. le rédacteur, on se résigne à ne pas être spirituel, mais de beaucoup on préférerait l'être.

Agréez, etc.

M.-B. Gros.

RÉPONSE.

Nous reviendrons plus longuement sur la question de l'impôt progressif. Pour aujourd'hui nous nous contenterons de répondre en peu de mots aux nouvelles objections de M. Gros.

(1) Tout homme vivant dans une société civilisée sait aussi ou doit savoir qu'il en accepte les charges en même temps que les avantages ; qu'il se soumet d'avance aux lois qui seront faites dans l'intérêt du plus grand nombre. Nous ne voyons pas pourquoi les propriétaires de rentes prétendraient seuls être exceptés de cette règle générale.

(2) Qu'importe ? c'est un privilège dont cette sorte de propriété a joui jusqu'à présent, et voilà tout. Tous les impôts ne remontent pas à un temps immémorial ; il est facile d'en trouver de très-lourds qui n'existaient pas il y a quarante ans. Faut-il en conclure que leur établissement fut une iniquité ?

(3) Il est clair en effet qu'il eût été absurde de stipuler un impôt, c'est-à-dire une retenue sur les sommes prêtées à l'Etat au moment même où ces sommes passaient des mains des prêteurs dans la caisse du trésor. Mais quand les inscriptions ont dû vraisemblablement changer plusieurs fois de propriétaires, elles ne sont plus qu'une richesse comme une autre, une propriété impossible comme toute propriété. Au moment de l'emprunt, on ne pouvait décider la question ni pour ni contre l'impôt ; mais aujourd'hui, il ne faut plus qu'examiner l'équité du principe et du fait, et nous persistons à dire que nulle propriété ne serait impossible si l'on craignait de grever précisément celle qui donne le produit le plus net, le plus facile, le plus assuré et le plus régulier.

(4) Pour les rentes à émettre, cela est vrai, nous l'avons reconnu. Mais pour les rentes émises, c'est-à-dire sur un capital de 5 à 6 milliards, ce serait une immense ressource combinée avec la destruction de l'amortissement actuel qui est une monstrueuse déception ; ce seraient plus de cent millions trouvés sans difficultés, sans frais de perceptions, sans vexations et sans abus possibles.

(5) Non pas brusquement mais lentement. — Ce qui importe, du reste, ce n'est pas de rembourser la dette, mais de ne plus contracter d'emprunt et d'employer notre argent à multiplier la production, d'en faire des canaux et des routes, au lieu de le jeter aux courtisans sous forme de liste civile, et de le consumer en frais d'armée quand on ne veut pas faire la guerre.

(6) Il vaut mieux certainement être pendu que brûlé vif ; mais en définitive s'il faut opter, c'est un triste choix à faire.

(7) Sincèrement, nous n'avons jamais douté que M. Gros ne fût très-bon homme et aujourd'hui moins que jamais.

(8) Cette matière est épineuse à discuter, et comme ce n'est point ici la question essentielle, comme d'ailleurs il est difficile de traiter avec une modestie aussi chatouilleuse que celle de M. Gros, nos lecteurs jugeront sans doute, comme nous, qu'il convient de s'en rapporter aux assurances de l'honorable défenseur de l'impôt proportionnel. Ans. P.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

Eaux de Lyon.

On accable l'administration municipale de réclamations de tout genre ; et parce que quelques-unes de ces réclamations sont sans fondement, l'administration municipale les méprise toutes. Examinons ce qu'il y a de juste dans les plaintes qu'on ne cesse de lui adresser sur les eaux de Lyon, depuis que l'imminence du choléra dans notre ville fait un devoir à l'autorité de prendre des mesures hygiéniques extraordinaires.

Il est vrai que la presque totalité des pompes, des puits et même des fontaines qui fournissent à la boisson de nos concitoyens, ne sont alimentés que par les eaux de nos rivières qui ont filtré à travers une masse de terrain, profondément imprégné de substances animales en putréfaction ; que ces eaux sont plus ou moins dures ; qu'elles exhalent, pour peu qu'on les garde dans cette saison, une odeur fétide ; qu'elles sont d'un goût sale, douceâtre, nauséabonde ; en un mot, qu'elles sont insalubres et d'un usage dangereux, dans un moment surtout où nous avons à craindre l'invasion d'une maladie épidémique meurtrière à laquelle le trouble des organes digestifs prédispose particulièrement. Certes, il n'est pas au pouvoir de l'administration de rendre

ces eaux meilleures. Il faudrait pour cela changer la nature du terrain à travers lequel elles coulent; il faudrait empêcher que, dans les grandes crues de nos rivières, le Rhône et la Saône inondassent nos fosses d'aisance mal cimentées, ainsi que les terres qui, près de nos anciennes églises, recèlent les débris de millions de cadavres qui y furent enterrés dans le tems où chaque paroisse avait son *charnier*; il faudrait empêcher que les eaux des égouts destinés à transmettre à nos fleuves toutes les immondices de nos maisons, que celles qui découlent de nombreux établissements industriels, tels que les tanneries, les boyauderies, les fabriques d'amidon, les ateliers de corroyeur, de teinturiers, les fabriques de produits chimiques, les triperies, les boucheries, saturassent plus ou moins profondément le sol qui supporte nos habitations. Après les inondations, nos rivières, en se retirant, entraînent dans les profondeurs de ce sol toutes les substances qu'elles ont pu ou suspendre ou dissoudre, soit dans ces fosses d'aisance, soit dans ces terrains impurs, et cette lessive continuelle de matières putrides ou salines altère ainsi les eaux que nous sommes condamnés à boire.

Ce mal étant sans remède, on a songé de tout tems à élever sur les hauteurs de la Croix-Rousse les eaux du Rhône, qui sont passablement pures, pour les distribuer delà, par des conduits, dans les différens quartiers de la ville. Cette entreprise si belle, et en même tems si coûteuse, était opportune sans doute dans le tems où la mairie ne croyait pas au-dessus des revenus de la commune une allocation de trois millions pour abattre une salle de spectacle construite par Soufflot, et pour en reconstruire une quelconque à la place. Mais peut-on y songer aujourd'hui? La dette de la ville est immense; elle va s'accroître encore de plusieurs millions que nous paierons pour les dommages occasionnés, en novembre, par la faute seulement de deux agens du gouvernement. Une vaste lacune existe encore dans les secours publics que Lyon doit à ses malades et à ses indigens: nos hôpitaux sont endettés; le poids de nos impôts est accablant. Il est donc inutile, il est même injuste de demander aujourd'hui à l'administration municipale une mesure de salubrité dont les frais sont bien au-dessus de ses ressources actuelles. L'intendance sanitaire, qui n'ignorait pas cet inconvénient, sollicita, l'an dernier, du gouvernement l'établissement utile dont il est question; M. Boisset, maire par intérim, réduisit même à deux cent mille francs la somme qu'on demandait pour cet objet. Peine inutile! Lyon, qui fait couler annuellement dans le trésor de l'Etat une cinquantaine de millions, Lyon ne peut obtenir deux cent mille francs pour avoir de l'eau potable!

Dans cet état de choses, l'administration n'avait qu'un parti à prendre pour diminuer, puisqu'elle ne pouvait l'anéantir, la cause d'insalubrité qui pèse sur nos concitoyens, et ce parti elle ne l'a pas pris. Toutes nos eaux ne sont pas également mauvaises; il en est même d'assez bonnes, bien qu'elles soient rares. Mais, par un instinct déplorable, le peuple puise de préférence, dans tous les quartiers de la ville, aux pompes les plus malsaines. Ainsi, par exemple, dans la division de l'ouest, quelles pompes sont plus assiégées que celle de Bourgneuf, sur le bord de la Saône; que celle du temple des protestans, que celle de la place Neuve-St-Jean? Or, l'expérience et l'analyse ont démontré que les eaux de ces pompes, de celle surtout des protestans qui sert à la boisson de plusieurs milliers d'habitans, sont, avec celles de quelques pompes du quartier de l'Hôpital, les plus insalubres et les plus dangereuses de la ville. Cependant, certaines pompes du quartier Bourgneuf, celle du Petit-Collège, celle de la maison des Trois-Piliers, rue St-Jean, celle de la maison Maret, rue St-Romain, fournissent d'assez bonnes eaux. L'eau des fontaines de la place St-Jean et du bas du Chemin-Neuf mériterait seule de leur être préférée, quoiqu'elle soit moins fraîche, si la police parvenait à empêcher qu'on la sâlit sur la balme d'où elle découle: elle nous arrive souvent blanchie par du savon... Nous avons renoncé à en faire usage. Il était donc urgent que l'administration éclairât la population sur le choix des eaux dont elle s'abreuve; que la meilleure fût signalée dans chaque quartier; que chaque ménage en puisât deux fois par jour, pour sa boisson seulement, dans un vase de terre propre à la maintenir fraîche, et qu'on ne se servit des autres pompes que pour les autres usages domestiques. Le travail qui mettrait M. le maire à même de pouvoir donner au peuple ces indications utiles serait l'ouvrage de huit jours. Ce travail eût été fait spontanément dans tous les quartiers de la ville par les commissions médicales que l'intendance sanitaire avait créées. Mais on a neutralisé l'action de ces commissions médicales comme on a neutralisé celle des commissaires notables, et l'administration municipale croit avoir assez fait pour diminuer chez nous les ravages du fléau qui nous menace, parce qu'elle a fait préparer par un de ses membres quelques centaines de lits pour les cholériques.

CHAPEAU.

La Gazette d'Augsbourg et le Moniteur se renvoient des démentis. Voici en quels termes le journal officiel répond à la correspondance de Berlin que nous avons citée hier.

« La Gazette d'Augsbourg, revenant à la charge avec la

plus étrange assurance, s'efforce de persuader à ses lecteurs que le gouvernement français a réellement encouragé les mesures votées par la diète germanique, et que les dénégations du Moniteur ne méritent aucune confiance. Si l'on ne savait pas jusqu'où peut aller l'égarement de l'esprit de parti, on s'étonnerait de voir des journaux français accueillir avec empressement une assertion, dont au surplus la source reste cachée, et lui accorder plus de poids qu'à nos démentis francs et directs. A défaut d'un sentiment patriotique, le plus simple bon sens devrait indiquer aux feuilles de l'opposition que les articles de la Gazette d'Augsbourg se rattachent à une tactique dont, involontairement sans doute, elles se rendent les auxiliaires par leur crédulité apparente ou réelle. Nous nous bornerons, quant à nous, à déclarer de la manière la plus positive que tout est controvérsé dans le dernier article de la gazette bavaroise, aussi bien que dans ceux qu'elle a précédemment publiés sur le même sujet. »

Une dénégation aussi positive a de quoi surprendre.

En effet, s'il n'est pas vrai, comme on le dit ici, que le gouvernement ait approuvé les mesures de la diète, d'où vient donc que ses organes à Paris les ont défendues?

Sous quel rapport ont-ils exprimé quelque blâme? Ils l'ont dit eux-mêmes: *Sous le rapport philosophique.*

Mais ils ont ajouté que le pouvoir ne devait connaître que des rois et non des peuples; ils ont déclaré que les mesures de la diète n'étaient que de simples mesures de police, parfaitement légales dans leurs principes, et contre lesquelles il serait absurde que le cabinet français prit part.

Eh bien! si comme tout porte à le croire, cette pensée est celle du gouvernement, malgré toutes les dénégations du Moniteur, il est tout-à-fait probable que l'Autriche et la Prusse ont dû se croire autorisées par lui, à ravir aux petits Etats la liberté dont ils jouissaient en vertu de leurs constitutions.

Où, l'on a osé publier en France que cette intervention à main armée était légitime; on a blâmé l'opposition de son indignation contre cet abus de la force brutale; on a bien voulu reconnaître philosophiquement que l'Autriche et la Prusse ne poussaient pas avec ardeur au progrès des sociétés, et que c'est-là une chose fâcheuse; mais du reste on a raillé les journaux qui voyaient dans les mouvemens des troupes vers nos frontières une menace évidente contre la France.

Un tel langage n'implique-t-il pas une approbation réelle des mesures de la diète sous le rapport politique?

Et d'ailleurs, si le Moniteur dit vrai, pourquoi donc cette indifférence du cabinet vis-à-vis des puissances? Pourquoi ce refus obstiné de prendre toutes les précautions que commande la situation de l'Europe?

Quoi! à vos portes on détruit la Charte; on démolit les constitutions; on trouble sept ou huit pays différens dans l'exercice de leurs droits, et vous ministres d'un pays où le droit de tous est la seule souveraineté, dans un pays de franchise et de constitution, vous voyez s'approcher l'absolutisme sans vous émouvoir autrement que par respect pour la philosophie!

A vos portes on lance l'anathème contre toute émancipation des peuples, et vous reconnaissez vous-même que ceux qui s'expriment ainsi sont vos ennemis naturels! Et pourtant vos troupes restent immobiles, vos frontières restent dégarnies!

Pourquoi donc cette indifférence et cette torpeur si vous improvisez? Pourquoi vous contenter de dire qu'il faut que des principes opposés vivent à côté l'un de l'autre et se supportent?

Est-ce là ce que pense l'Autriche? A-t-elle supporté le voisinage de ce principe en Italie? veut-elle le supporter en Allemagne? (Tribune.)

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin:

« Les résolutions de la diète font en ce moment l'objet des discussions des journaux de l'intérieur et de l'extérieur. Voici quelques réflexions sur l'opinion qui règne en Allemagne à cet égard:

« Depuis long-tems déjà les patriotes allemands les plus dévoués travaillaient de toutes leurs forces, et avec une nouvelle activité, à opérer la résurrection de l'Allemagne. La majeure et la plus généreuse partie de la jeunesse n'avait pas besoin d'une influence étrangère pour brûler d'atteindre ce grand but; parmi la bourgeoisie et les paysans, qu'une oppression inouïe a disposés plus que jamais à prendre une part active à la lutte des partis politiques, on trouve chaque jour plus de sympathie pour les idées libérales et pour l'unité des Etats d'Allemagne.

« Mais l'opposition à ces principes s'est aussi organisée et s'est consolidée. Ce qui n'aurait pas réussi aux princes, aux prêtres, aux aristocrates et aux courtisans, s'ils avaient été seuls, leur a réussi avec l'aide du juste-milieu et des doctrinaires; ils ont attiré la raison des peuples dans leurs filets par de soi-disant constitutions. — Les résolutions de la diète de Francfort ont déchiré le voile. Les doctrinaires et les partisans du juste-milieu, arrachés violemment de cet état pacifique qui leur est si agréable, se rattachent au parti national, non sans éprouver néanmoins quelque crainte. D'autres doctrinaires, au contraire, ont persisté dans leur optimisme (1). Ils se complaisent dans l'illusion qu'ils se sont faite, que les résolutions de la diète n'existent que provisoirement sur le papier, qu'elles ne sont pas même encore publiées dans tous les Etats, et que si même cela arrivait, les gouvernemens ne les exécuteront pas, quand ce ne serait que par sentiment d'honneur, et que dans tous les cas les chambres y interposeraient leur médiation.

« On demandera peut-être ce qui empêche la révolution? C'est la prudence. Les armées de la sainte-alliance sont sur pied, toutes prêtes à s'y opposer. Un autre empêchement, c'est la difficulté d'unir plus étroitement les patriotes et de les mettre en rapport, difficulté qui s'augmente encore par

l'activité de la police étrangère et par les légions d'espions qui, sous le masque du républicanisme, cherchent à s'immiscer dans toutes les sociétés, les desseins et les conversations des patriotes. D'un autre côté, les paysans sont dans ce moment trop occupés de la moisson, et les patriotes comptent beaucoup sur eux. La prévoyance et la résolution conduiront cependant au but. Un éclat trop précipité comblerait les vœux des opposans et ne pourrait être que nuisible aux vœux patriotes. D'après ces observations, il eût été peut-être plus sage de ne pas annoncer l'assemblée populaire d'Ettenheim. On a envoyé un grand nombre d'invitations pour cette fête. En voici une que je vous communique.

« Salut fraternel.

« Le 29 juillet, il doit y avoir à Ettenheim, une assemblée populaire, où sera célébré l'anniversaire de la révolution parisienne. Vous êtes instamment prié d'y assister. Le juste-milieu et les doctrinaires en sont exclus. Le but de la réunion est de s'exprimer avec franchise comme à Hambach, et de s'entendre sur les mesures énergiques à prendre dans le moment actuel. On est prié de communiquer cette invitation à tous les patriotes dévoués.

« Nous donnerons plus tard les détails de la fête qui aura lieu. Encore deux mots avant de terminer. C'est à tort que l'on prétend que la tendance révolutionnaire des esprits ne règne que dans le sud de l'Allemagne; car, tandis qu'on la chercherait peut-être en vain dans une grande partie du midi de l'Allemagne, elle se manifeste d'autre part jusque vers la mer du Nord. — On considère presque généralement en Allemagne les ordonnances de la diète de Francfort comme les préliminaires d'une déclaration de guerre contre la France. »

(1) C'est aussi ce qui arrivera en France dès que la question de la quasi-légitimité aura été posée clairement pour tout le monde, au-dedans et au-dehors. — Il y a long-tems que nous l'avons prédit: Quand la censure et le double vote se présenteront à Paris et les cosaques sur le Rhin, une partie du juste-milieu reviendra sous le drapeau libéral et national; l'autre ira au-devant de la censure et des cosaques.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce scandale sera donné par ces hommes habiles qui, aujourd'hui, à toutes les raisons de l'opposition, ne savent opposer qu'un mot: *Nous voulons la paix.* — Ils souffriront l'invasion par amour de la paix.

Le Journal de la Drôme donne le texte suivant d'une adresse qui a été revêtue à Valence d'une grande quantité d'honorables signatures; c'est la contre-partie de l'adresse au roi sur les événemens des 5 et 6 juin, et une adhésion aux principes proclamés par la réunion Lafitte.

Aux députés de la réunion Lafitte.

« Messieurs,

« Les soussignés, citoyens de la ville de Valence, vous remercient de n'avoir point désespéré du salut de la patrie. Persévérez dans vos malheureux efforts, vous avez l'adhésion de l'immense majorité des Français.

« Nous pensons avec vous qu'il est possible d'allier la liberté et l'hérédité du pouvoir exécutif; aujourd'hui, comme avant la révolution de juillet, nous combattons le système des ministres sans combattre la royauté.

« Nous demandons un gouvernement fort et l'extension du système électoral. Vos adversaires sont violens parce qu'ils sont faibles, ils sont faibles parce qu'ils ne représentent que la minorité des contribuables et des richesses de la nation.

« Nous désirons la prospérité de notre commune, et l'on ne peut atteindre ce but que par la décentralisation. Nous avons tous l'intime conviction que le conseil élu de notre département comprendra mieux nos besoins que les commis de l'administration de Paris.

« Nous voulons à tout prix l'indépendance de la France, et par conséquent la mobilisation de la garde nationale. Grâce à la division des richesses, nous comprenons que la liberté ne rencontre réellement à l'intérieur aucune cause de ruine, mais elle a tout à craindre des baïonnettes étrangères. Ceux qui s'opposent obstinément à la mobilisation de la garde nationale, favorisent les desseins de l'étranger; ils refusent leur concours pour la défense du seul côté vulnérable de la liberté.

« C'est-là l'un des principaux griefs contre les hommes du 15 mars.

« D'ailleurs, lorsqu'on se rappelle les troubles et les insurrections qui ont éclaté sur tous les points de la France, lorsqu'on songe à la part que l'autorité peut y avoir prise, que penser de ses intentions?

« Le désarmement des gardes nationales de Lyon et de Grenoble ouvre à l'ennemi notre frontière des Alpes.

« Les hommes du 15 mars n'ont point voulu que Lamarque pacifât la Vendée, tandis qu'ils laissent tranquilles dans leurs emplois ceux qui favorisent les courses de la duchesse de Berry.

« La création des tribunaux militaires viole ouvertement la Charte de 1830.

« Enfin, la morale publique n'est-elle point outragée par la présence au pouvoir des hommes qui osent commander la délation?

« Vous le voyez, messieurs, le système du 15 mars a pour ennemis tous les honnêtes gens, tous ceux qui ne veulent ni les mesures extra-légales, ni les délations, ni le sang, ni la guerre civile.

« Et vous, messieurs, vous avez pour appui tous les Français qui veulent sincèrement la royauté, un gouvernement fort et durable, la prospérité de leur commune et l'indépendance de la France.

« Courage donc! hâtez-vous, pour que les hommes du 15 mars n'aient point le tems de gratifier Paris de l'ordre de

Varsovie. Nous savons tous aujourd'hui ce que valent leur promesses les plus solennelles : leur ordre à l'intérieur s'est changé en guerre civile, leur désarmement général finirait par l'invasion.

On nous communique la délibération suivante prise par le conseil municipal de Vizille, le 25 juillet 1832.

« Le conseil, ouï M. le maire, et la circulaire de M. le préfet, du 10 juillet ;

» Considérant que la révolution de juillet 1830, bien qu'elle n'ait pas produit tous les avantages que la France était en droit d'en attendre, n'en est pas moins un événement à jamais mémorable, puisqu'elle a marqué le triomphe de la liberté sous l'absolutisme, et proclamé de nouveau le principe de la souveraineté nationale.

» Considérant qu'il importe de perpétuer le souvenir de la grande semaine, soit pour rappeler aux chefs des Etats qu'ils n'ont de puissance que celle qu'ils tiennent du peuple, et qu'ils doivent toujours l'exercer dans ses intérêts ; soit pour honorer la mémoire des braves qui ont sacrifié leur vie pour s'opposer à la violation de la loi.

» Arrête que la célébration du second anniversaire de la révolution de juillet aura lieu les 28 et 29 du même mois ; mais décide que, dans cette solennité, on évitera toutes les marques de réjouissances publiques qui insulteraient à la misère du peuple, et feraient oublier qu'il attend encore l'allégement des charges qui l'accablent.

» Arrête qu'il met à la disposition du maire une somme de cent cinquante francs pour être distribués aux indigents de la commune ; mais refuse toute allocation de fonds qui seraient destinés aux danses publiques, au tir des canons et boîtes.

» Arrête qu'un service funèbre sera célébré en l'honneur des victimes de juillet.

Ont voté, sur 18 membres présents, 17 pour ; 1 contre.

(Le Dauphinois.)

Au rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*.

Strasbourg, le 25 juillet 1832.

Monsieur,

Nous ne croyons pouvoir mieux célébrer l'anniversaire des trois immortelles journées, qu'en consacrant au soulagement des nombreuses victimes du système désastreux qui pèse sur la France, l'argent destiné à l'illumination de nos demeures. A nos yeux, les éclatants témoignages d'allégresse ne conviennent guère qu'à ceux qui, exploitant la révolution de 1830 au profit de leurs vues égoïstes, la disent accomplie dès que leur ambition est satisfaite. Nous qui l'acceptons comme le signal de l'émancipation des peuples et la source féconde de toutes les améliorations, nous la voyons encore trop loin de son but pour oser nous livrer à la joie qu'elle devrait nous inspirer, si tant de promesses n'avaient été trompeuses, tant d'espérances déçues, tant de justes réclamations méprisées.

Veuillez, M. le rédacteur, remettre une moitié de la somme ci-jointe au comité polonais, l'autre à la société pour l'extinction de la mendicité, et recevoir l'assurance de notre parfaite considération.

Les officiers de la 5^e compagnie du 1^{er} bataillon de la garde nationale,

ROEDERER, capitaine en premier ; STRIEDBECK, capitaine en second ; FISCHER, lieutenant ; SCHLAGDENHAUFFEN, lieutenant ; FROST, sous-lieutenant ; VIX, sous-lieutenant.

A M. le Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, 1^{er} août 1832.

Monsieur,

Veuillez avoir la bonté d'insérer, dans votre plus prochain numéro, la lettre suivante que je viens d'adresser à M. le rédacteur du *Courrier de Lyon*.

Recevez, etc.

WORMSER jeune.

A M. le Rédacteur du *Courrier de Lyon*.

Monsieur,

Vous avez inséré dans votre numéro du 1^{er} de ce mois une note sur les banquets patriotiques qui ont eu lieu aux Brotteaux, le 29 juillet dernier. Cette note est complètement erronée en ce qui concerne celui tenu chez le sieur Smith ; en ma qualité de secrétaire de la commission de ce banquet, je crois devoir protester contre un pareil compte-rendu, en attendant celui qui paraîtra incessamment dans le *Précurseur*.

Il est vrai que les frères de novembre, puisque vous leur donnez ce nom, ont figuré à ce banquet, et que le nègre Stanislas a occupé une place d'honneur, mais comme ils ont été acquittés des accusations portées contre eux, je ne vois pas de quel droit vous voudriez les mettre au ban de la société.

Il est faux, par exemple, que des toasts aient été portés à Marat, à Robespierre et consorts, et qu'à la suite des chants patriotiques on ait crié : *mort à tous les rois*. Je vous donne à ce sujet le démenti le plus formel ; vous avez été mal instruit, ou l'esprit de parti a seul guidé votre plume ; et, croyez-le, si de pareils cris avaient été proférés, je dirais comment et pourquoi ; mais ni les convives qui assistaient à cette réunion, ni moi ne serions assez lâches pour désavouer notre conduite.

On a porté un toast aux *pavés*, ce sont les munitions des peuples, mais il n'a pas été ajouté de *novembre* ; vous seul, monsieur, avez pu l'interpréter de cette façon.

Une collecte a été faite en faveur du sieur Roman, c'est vrai, mais aucun de nous ne le croit plus coupable que les autres combattants de novembre qui n'ont point été mis en jugement.

Il est encore vrai que, sur la proposition de M. Marius Chas-

taing, on a signé une adhésion à l'association nationale, que le président du banquet, M. Granier, s'est chargé de remettre au *Précurseur*. Nous croyons tous en cela avoir fait acte de bons citoyens.

J'ai cru devoir relever ces erreurs, en attendant la publication de la relation de ce banquet dont je m'occupe, et vous prier d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Agrérez, etc.

WORMSER jeune.

NOTE DU RÉDACTEUR. — L'intérêt de la vérité nous porte à publier la lettre qu'on vient de lire. Mais nous devons y joindre quelques observations.

Certes, il n'est pas un homme de bon sens qui ait ajouté foi aux niaiseries inventées par les journaux ministériels, à propos de ce banquet et de plusieurs autres sur lesquels ils se sont plu à broder des incidents tout pleins de férocité républicaine, propres à glacer de terreur le parti des effrayés. Mais dans les détails même que nous donne M. Wormser, il est une chose que nous devons blâmer hautement, et que sans doute nos lecteurs blâmeront comme nous.

Nous serons assurément toujours les premiers à applaudir aux mesures qui peuvent rapprocher les citoyens les uns des autres, étouffer les haines et mettre fin à de déplorables dissensions. Voilà pourquoi nous désirions vivement, après novembre, qu'un banquet réunît les ouvriers et les fabricans, et devint le signal d'une complète réconciliation entre ces deux classes de citoyens. — Mais nous ne comprenons pas que ce fût un moyen d'arriver à ce résultat que de donner, comme le dit M. Wormser, une place d'honneur au nègre Stanislas ; car, puisque nous avons si vivement et si justement blâmé la distribution de croix que fit le gouvernement après les tristes événemens de novembre, puisque nous nous sommes montrés indignés de ces récompenses accordées comme pour perpétuer le souvenir d'une guerre civile qu'il fallait oublier, pourquoi commettre absolument la même faute en décernant les seuls honneurs qui soient à notre disposition, à un homme qui s'est signalé dans ce malheureux conflit ? — C'est une contradiction de la nature la plus grave, et notre devoir est de la réprover.

Le nègre Stanislas a été acquitté par le jury, et le jury a bien jugé en absolvant un homme dont le seul tort au milieu de tant de combattans fut de déployer une bravoure peu commune. Mais cette bravoure même était déplorable, et notre unique soin devait être de la faire oublier aussi bien que les circonstances où elle se montra. Voilà ce que nous avions à dire à ce sujet.

Quant au projet d'association patriotique signé au banquet, M. Granier nous a en effet adressé cette pièce avec des signatures : nous avons écrit à M. Granier pour lui exposer les motifs qui nous font penser qu'elle ne doit point être publiée.

Nous espérons que la relation que nous promet M. Wormser ne présentera aucun inconvénient qui nous oblige à en refuser l'insertion.

A. P.

SOUSCRIPTION

Pour élever un monument à la mémoire du GÉNÉRAL LAMARQUE.

MM. Charavai, f. 15 c. MM. Serve, f. 10 c.

Payéri, 10 Colard, 10

Carron, 15 Colon, 20

Bichet, 25 Bourgon, 25

Sylvestre, 20 Denis, 20

Pras, avoué à la cour

royale 3 J. Devaux, 2

J. Badin, 2 Un soldat de la garde

impériale, 2

Ecuyer aîné, 2 C....., 50

C....., 50 P., 1 50

Decrey, agent d'affaires à Genève, 1 Baissant, 1

PARIS, 30 juillet 1832.

(Correspond. particulière du PRÉCURSEUR.)

Les journaux patriotes, et même ceux du juste-milieu, n'ont pas paru aujourd'hui. Il eût été en effet difficile de réunir hier les ouvriers nécessaires à la confection matérielle d'un journal ; puis cette suspension de publication, pendant un jour, donne à chaque feuille une occasion d'économie, qui pour quelques-unes n'est pas au-dessous de 1,800 à 2,000 fr., et ne rapporte à aucune moins de cent écus.

— Notre ministre des affaires étrangères a communiqué hier au ministre belge à Paris, la dernière réponse du roi de Hollande à la conférence, reçue la veille par voie extraordinaire. Suivant ce qui a transpiré de l'entrevue qui a suivi cette communication, c'est que le cabinet de Londres et celui de Paris étaient d'accord sur les termes d'une note à envoyer à la cour de Hollande, pour presser le roi Guillaume de ratifier les 24 articles avant d'entamer les négociations nouvelles qui doivent s'ouvrir directement entre le roi des Belges et lui. On ajoute que cette note va jusqu'à la menace d'une intervention armée de la France et de l'Angleterre, dans le cas où le roi de Hollande ne répondrait point favorablement et surtout d'une manière définitive. Si cette nouvelle ne me venait de bonne source, je n'oserais pas la rapporter, tant je doute des intentions fermes, et des volontés énergiques de notre cabinet.

Il paraît que le point le plus difficile à arranger amiablement entre la Belgique et la Hollande, est l'article 9 du

traité qui stipule du droit de navigation pour les Belges dans les eaux intérieures de la Hollande.

Cet échange nouveau de notes entre Paris, Londres et Haye, aboutira nécessairement à de nouvelles propositions.

— La revue passée hier par le roi a été, comme je vous l'écrivais, peu nombreuse en gardes nationaux. Plusieurs compagnies fortes de 240 grenadiers, n'en comptaient pas 60 sous les armes. Les chasseurs offraient dans leurs rangs des vides bien plus grands encore, et des bataillons n'offraient pas plus de 150 à 250 hommes, même dans ce qu'on appelle les belles légions. En somme, 15,000 au plus sur 80,000 étaient sous les armes.

Le soin qu'on avait pris de diviser la foule en fixant l'heure des spectacles *gratuits*, pendant la revue même, avait rendu la solennité encore moins animée.

Les cris de *vive le roi !* il faut le dire, ont été bien moins fréquents que jamais en semblable occasion. Je ne veux pas dire par là que l'affection diminue ; mais l'inquiétude qui préoccupe tous les esprits, les bruits de guerre que le gouvernement cherche plutôt à démentir par des phrases dans les journaux, qu'à rendre sans objet en prenant une attitude digne du pays, tout cela laisse moins de vivacité à l'expression des sentimens qui se produisaient si énergiques l'an passé, quand le roi, trompé par une fausse nouvelle, anonçait à tout Paris sous les armes une dernière victoire de nos frères de Pologne.

— Il paraît qu'à la représentation gratuite de l'Opéra, la *Parisienne*, chantée par Nourrit, a donné lieu à quelques désordres. Le couplet : *Soldat du drapeau tricolore, d'Orléans*, etc., a été interrompu, et l'acteur a dû passer à celui sur Lafayette, qu'il a répété sur les cris mille fois répétés de *bis* partis de toute la salle. On m'assure qu'au moment où cette scène se passait, MM. Montalivet et d'Argout étaient dans les coulisses, et que le jeune ministre disait à son vieux collègue : *Voilà encore des œuvres de l'opposition*. A quoi un acteur, qui a le tort de se mêler de politique, répondit : *Mais l'opposition n'est-elle pas l'œuvre du ministère*.

— La mobilisation d'un certain nombre de bataillons de gardes nationales n'est toujours qu'un projet ; du moins ce projet qu'on avance sur le papier ne doit point encore, quant à présent, recevoir d'exécution immédiate. Mais on disait hier à l'un des balcons d'un ministère où plusieurs personnages attendaient le spectacle du feu d'artifice, que le maréchal Soult était bien disposé à profiter de la froideur marquée avec laquelle le roi avait été reçu, et de l'impression produite par cet accueil sur Sa Majesté, et surtout sur son fils, pour demander enfin des mesures promptes et sérieuses. Dans les projets du maréchal la mobilisation de bataillons civils offrait en ce moment d'autant plus d'avantages qu'elle permettait d'enrégimenter un grand nombre de ces prolétaires des villes que le manque de tout travail rend en ce moment si dangereux pour l'ordre public.

Ce même point de vue paraissait à d'autres personnes rendre délicate la question de mobilisation. C'était, disaient-elles, armer dans l'intérêt de la défense du pays les hommes qui sont les plus grands ennemis de la société actuelle, etc., etc. ; c'était menacer le dedans d'une manière sûre pour se protéger éventuellement contre le dehors. Je ne serai point étonné d'apprendre que ces dernières considérations eussent prévalu. Il n'en résultera point, comme on l'a dit, que le ministre de la guerre offre et surtout qu'il donne sa démission. Il prend plus au sérieux ce qu'il a dit une fois devant la chambre sur sa répugnance à se séparer de ses grades, places, honneurs et traitemens.

— J'ai eu sous les yeux ce matin une lettre du Tyrol, adressée à un député. Elle confirme tout ce que disent depuis quelque temps les journaux sur l'imminence d'une violation prochaine du territoire suisse par les Autrichiens. Depuis long-temps on prépare des barques et des moyens de passage devant Roschart, sur le lac de Constance. 25 à 30,000 hommes occupent le Voralberg. Mais généralement ces troupes, même les soldats purement Autrichiens, sont dans des dispositions assez mauvaises contre leur gouvernement. Les Hongrois ont toujours le mot de Pologne à la bouche. Les Bohémiens poussent l'antipathie pour le joug allemand si loin, qu'ils affectent même de ne pas se servir de la langue allemande, et qu'ils prétendent l'ignorer.

— Une réaction d'un caractère très-remarquable s'opère en ce moment en Belgique. Le commerce des grandes villes, jusque-là suspecté d'orangisme, surtout à Anvers, pétitionne en masse contre les faiblesses qu'il suppose le gouvernement près de commettre, et il demande une solution prompte, même par les armes du *statu quo* qui dure depuis bientôt deux ans, et dont les résultats ont été plus ruineux que la guerre même n'aurait pu l'être.

— Les chances que paraissait avoir en Angleterre un ministère torys, ont diminué sans doute, car on parle à Londres d'un très-prochain départ du duc de Wellington pour une tournée en Ecosse.

— Dans la dernière séance de la chambre des communes (27 juillet), lord Althorpe a été amené à confesser qu'en 1831 les produits avaient été de 17,500,000 fr. au-dessous des dépenses, et que les mêmes produits avaient été de 90 millions inférieurs à ceux de l'année précédente. Cette différence s'explique, au reste, par d'importantes modifications dans l'assiette de l'impôt, et ne provient pas uniquement d'une réduction dans les consommations. Le ministre a, du reste, déclaré l'impossibilité d'attendre le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses d'une élévation prochaine des revenus tels qu'ils existent actuellement, et il a indiqué l'indispensable urgence de réduire les charges du pays, ou de créer de nouvelles ressources pour faire face aux charges existantes.

— La *Gazette de Venise* contient aujourd'hui une note remise le 10 mai par Tzavellas aux résidens des trois puissances.

ces, pour protester contre tous les actes de la commission provisoire du gouvernement, et notamment contre la remise des fortresses aux troupes des trois cours, qui a été ordonnée par cette commission.

Des journaux grecs jusqu'au 10 juin, que j'ai sous les yeux, témoignent de l'anarchie à laquelle la Grèce est toujours en proie. Les troupes françaises occupaient depuis deux jours, au nombre de 1,200 hommes, les forts de Nauplie. Déjà deux tiers des représentants sont réunis à Argos, attendant l'ouverture prochaine de l'assemblée nationale.

La maison d'Al. Metara avait été saccagée par les soldats de Griva.

— Les dispositions des habitants de Francfort sont jugées assez hostiles aux projets de la diète, pour qu'on ait fait venir de Mayence 500 Autrichiens tout prêts à agir contre les mutins.

— Il n'y a eu aucune nouvelle de don Pedro.

— Les journaux qui ont paru ce matin ne donnent point le chiffre du choléra d'hier. Il a été de 34 décès. La mortalité du bulletin d'aujourd'hui est, nous assure-t-on, encore moindre. Ce bulletin nous manque.

— On dit en ville aujourd'hui qu'avant-hier une rixe très-violente s'est engagée au milieu de la nuit, sur le pont d'Arcole, entre un groupe de jeunes gens qui couraient la ville en chantant la *Marseillaise* et des sergents de ville qui les ont cernés. Suivant les bruits qui courent, quelques-uns de ces jeunes gens auraient été tués ou jetés à l'eau. Des renseignements complets me manquent tout-à-fait à ce sujet.

NOUVELLES.

On parle d'un voyage que le roi des Français doit faire en Belgique après le mariage de sa fille. — Dans les circonstances où nous nous trouvons, une absence du chef de l'Etat, hors du territoire, sera considérée par tout le monde comme une chose fort grave. Les conseillers du monarque penseront sans doute qu'il serait imprudent d'ouvrir le champ à toutes les conjectures. (Tribune.)

— M. Cormenin, député de l'arrondissement de Belley, est arrivé ce matin à Bourg; il vient de parcourir, avec M. de Mornay, les arrondissements de Nantua, Gex et Belley, et il a reçu partout un accueil distingué.

Divers banquets ont été offerts aux deux députés et ont réuni un certain nombre d'électeurs, d'officiers de garde nationale et de citoyens, à Colonges, à Champagne, à Belley. Dans cette ville des solennités plus remarquables ont eu lieu. M. Cormenin a exposé dans toutes ces réunions ses principes d'améliorations progressives et légales.

Un banquet qui lui a été offert spontanément ce matin à Bourg a été terminé par des toasts à la patrie, à l'émancipation européenne, à la jeunesse française, et l'on a manifesté le désir de voir tous les partis se confondre et s'unir.

M. Cormenin est parti aujourd'hui pour Montargis où il va se reposer des fatigues de la tournée qu'il vient de faire au milieu de ses commettants. (Courrier de l'Ain.)

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille*:

Hier à deux heures de l'après-midi, la police a fait enlever devant le café Polonais deux transparents qui y avaient été placés dès huit heures du matin, et qui représentaient:

Le premier, deux soleils sur l'un desquels était inscrit le millésime 1850, sur l'autre, 1852. Sous celui de 1850 cette devise: *Oh! quel éclat!* Sous l'autre: *Eclipse presque totale.* Au milieu des deux autres: *Qui l'eût dit? et au-dessous: Illusion des Illusions!*

Le second transparent représentait un globe terrestre sur lequel on lisait: Liberté le... 1852.

— M. Laurence, ex-avocat-général, député de l'opposition, a été ac-

cueilli dernièrement à Pau, comme le sont tous les fonctionnaires honorés de la disgrâce de l'ignoble milieu. Sérénades, félicitations, cris non équivoques exprimant les sympathies, rien n'a manqué aux démonstrations dont il a été l'objet. Voici un fragment de l'allocution que lui a adressée M. Lacaze, avocat, au nom de ses compatriotes:

« M. Laurence, nous venons vous exprimer nos regrets et vous faire nos adieux. Votre magistrature a été courte; vous n'avez fait que passer, mais votre passage laissera des traces qui ne s'effaceront pas dans nos souvenirs: vous êtes de ces hommes vite connus et long-temps regrettés. »

« La sottise et brutale mesure qui vient de vous frapper était attendue. Le pouvoir s'engage dans les voies de son devancier, c'est bien, nous savons où ces voies aboutissent. — Déjà les mêmes causes ramèneront les mêmes effets. Les destitutions redeviennent honorables, et les rigueurs ministérielles signalent ceux qu'elles poursuivent à la reconnaissance du pays. »

« Vous allez nous quitter: nos sympathies vous accompagneront à la tribune. Continuez la tâche noblement commencée, et nous tous qui vous connaissons, redoublons votre nom avec orgueil. Vous serez notre véritable représentant, élu par d'autres, adopté par nous. »

Une émotion généreuse se saisit de tout ce monde assemblé, et elle éclatait en exclamations, en vœux énergiques, en vivats.

— On lit dans la *Tribune*:

La *Tribune* a encore été saisie aujourd'hui pour la sixième-unième fois. Deux saisies en trois jours! ces trois jours étaient l'anniversaire d'une révolution faite par la presse!

Toute réflexion serait inutile.

— On lit dans la *Sentinelles genevoise*:

M. Cormenin, l'un des membres les plus distingués de l'opposition, et dont les lettres politiques ont fait sensation dans toute l'Europe, est arrivé à Genève jeudi dernier; il est parti le lendemain pour Lausanne par le bateau à vapeur.

L'honorable député, informé de la captivité de notre principal rédacteur, a fait remettre à notre bureau la lettre suivante:

A M. Elisée Lecomte, rédacteur de la *Sentinelles Genevoise*.

Genève, ce jeudi soir 26 juillet 1852.

Monsieur,

En traversant Genève pour retourner en France, j'ai lu votre journal et j'ai voulu me présenter chez vous pour vous témoigner la sympathie d'un ami de la liberté et d'un concitoyen, car j'ai appris avec plaisir que vous étiez Français.

C'est aux Français qu'il appartient d'enseigner aux autres peuples la liberté, et, lorsqu'il le faut, de souffrir pour elle.

Mais c'est surtout à la liberté de la presse à veiller en sentinelle et l'arme au bras, toujours prête à faire feu, lorsque l'indépendance du territoire ou les garanties sacrées des citoyens sont menacées.

La France a toujours été le foyer des inspirations généreuses, et l'honneur de son approbation ne manquera jamais aux écrivains courageux qui défendent chez elle ou au-dehors la cause des peuples, cette cause si belle et si pure.

Souffrez, Monsieur, avec résignation, avec joie, pour cette belle cause de la civilisation et de la liberté qui doit finir par triompher en Europe, car la vérité doit prévaloir sur le mensonge, et la liberté sur la tyrannie.

Les patriotes de tous les pays sont nos amis et nos frères, et je n'ai pas assez d'éloquence dans mon patriotisme pour le resserrer aux bornes de la France. Toutes les nations ont des droits égaux à être libres et l'Europe n'entrera dans la prospérité et grande carrière de la civilisation qu'autant que, d'un consentement unanime, les formes aristocratiques et peut-être monarchiques des gouvernements auront disparu. C'est l'état futur progressif, inévitable, auquel tous les peuples européens sont prédestinés, et il sera moins facile aux rois de l'empêcher que d'arrêter les flots impétueux de ce Rhône qui coule sous mes yeux.

Courage, Monsieur! la presse remplit une mission sublime, une mission d'apostolat et d'avenir. J'aurais été charmé, Monsieur, de vous voir personnellement et de vous féliciter de votre courage, et je vous prie de m'excuser si je ne vous dis pas mon nom, qui a retenti plus d'une fois dans le fort du combat et parmi les cris de la presse.

UN DÉPUTÉ DE LA FRANCE,

Membre de l'opposition.

— La journée d'aujourd'hui a commencé par le bruit des tambours et fini par celui des petards. — Il n'y a pas eu d'autre enthousiasme. Le peuple, curieux et désœuvré, a vu passer des troupes en revue avec une assez grande indifférence. — On entasse près de 80 mille hommes dans le voisinage de Paris, et toutes les frontières sont découvertes. — On croit donc

avoir plus à craindre du dedans que du dehors. — Pour un gouvernement qui s'appelle national, on conviendrait que c'est au moins bien étrange. (Tribune.)

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ALLEMAGNE. — *Hambourg*, 16 juillet. — La tranquillité règne chez nous. Il faut en rendre grâce à nos autorités dont l'esprit est excellent, et qui se rendent à toute demande juste et raisonnable.

— Il est question en ce moment de solliciter auprès de notre sénat la suppression de toute censure pour les écrits qui ne traiteront que des affaires intérieures de la république.

Francfort, 24 juillet. — On assure généralement que le décret de la diète qui prohibe le *Libéral* et la *Sentinelles du Rhin* sera suivi d'un autre décret relatif à la presse badoise.

Munich, 25 juillet. — Au milieu de tout ce qui se passe aujourd'hui, les citoyens de Munich n'ont toutefois rien retranché de leur enthousiasme pour les idées libérales; au contraire, on fabrique dans ce moment des médailles à l'effigie de Rottecks et de Heinzelmann.

— Les dernières nouvelles du Tyrol parlent des renforts continus que reçoivent les troupes autrichiennes. La seule ville d'Innsbruck, dont la population est d'environ 13,000 âmes, a une garnison d'environ 10,000 hommes.

Des bords de l'Elbe inférieur. — Le choléra fait de grands ravages dans la ville de Lubeck. Il y a chaque jour de 50 à 60 malades, dont la moitié succombe.

Prusse. — *Berlin*, 20 juillet. — Les journaux étrangers continuent à parler des marches de nos troupes, tandis qu'ici on ne sait rien de tous ces mouvements militaires.

— On est maintenant dans l'attente de la loi que la diète va porter sur la presse.

— Le *Messenger des Chambres* de Paris a été saisi hier ici à cause d'un article audacieux et inconvenant sur la cour de Prusse.

— Bavière. — *Nuremberg*, 25 juillet. — Le gouvernement du grand-duché de Bade a été jeté dans une grande perplexité par les décrets de la diète de Francfort du 28 juin. Deux ministres, MM. de Retzenstein et de Winter, se sont énergiquement prononcés contre la publication des décrets dans le pays de Bade. A Mannheim, et dans plusieurs autres villes, il se prépare des protestations formelles contre ces décrets.

ITALIE. — *Ancône*, 20 juillet. — On assure avec assez de raisons que les douanes de l'Etat vont être affermees, et il paraît que le séjour de M. de Rothschild à Rome a cet objet pour but. On ajoute de plus qu'il a offert deux millions comptant, et en outre cent mille écus romains par mois.

— La Romagne est calme. On a mis récemment à Bologne un emprunt forcé de 150,000 écus.

— La foire de Sinigaglia s'annonce devoir être belle. Les marchandises et les étrangers y affluent.

— Le commandant français à Ancône fait des préparatifs pour les fêtes de juillet.

TURQUIE. — On annonce comme une chose certaine que Bajaluka, dernière ville qui restait encore aux rebelles de la Bosnie, s'est rendue à Mahmoud-Pacha, de cette manière, la Bosnie est tout-à-fait pacifiée.

— Les derniers journaux grecs arrivés nous donnent des nouvelles jusqu'au 18 juin; le 8, étaient arrivées à Nauplie les troupes françaises au nombre de 1,200 hommes commandés par le général Corvet.

— Dans quelques jours aura lieu l'ouverture des séances préliminaires de l'assemblée nationale. Déjà plus des deux tiers des membres sont assemblés à Nauplie.

Lorsque M. Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, a attesté qu'il valait mieux employer l'eau du Rhône que celle de la Saône pour les eaux minérales, dans l'intérêt public, il a dit la vérité; et malgré la nouvelle circulaire qu'on vient de faire paraître pour contester ce fait, toutes les personnes qui en font usage sont engagées à donner la préférence à celles qui sont fabriquées avec l'eau du Rhône.

LIBRAIRIE.

LOUIS BABEUF,

Rue Saint-Dominique, n° 2.

OUVRAGES EN VENTE.

- Manuel du Droit français, de Paillet, 8^e édition et dernière, 1 vol. in-4^e, pap. fin, 30^f »
 Traité des Donations, par Grenier, 2 vol. in-4^e, 30 »
 Procédure civile, de Pigeau, 2 vol. in-4^e, 30 »
 Six Codes de Randonneau, in-4^e, 11 »
 — Le même ouvrage, in-8^e, 5 »
 Répertoire des diverses méthodes de traitement du choléra, par MM. Fraisse et François, in-8^e, 4 »
 Douze Journées de la Révolution, par M. Barthélemy, 12 livraisons, dont six paraissent : la livraison, 1 50
 Romans de W. Scott, in-8, Guy Mannering, Waverley, l'Antiquaire, Jolie Fille de Perth, eaux de Saint-Ronan, Rob Roy, Robert de Paris, Woodstock. Chaque ouvrage, 3 50
 MANUELS JACOTOT, approuvés par le fondateur. — Lecture, écriture, orthographe, langue française, 1 vol. in-12. Prix : 3 50
 Manuel de lecture, suivi du premier chant de Télémaque, 15 »
 Manuel pour l'étude des langues anglaise, italienne, allemande, espagnole; chaque langue 1 vol. in-12. Prix : 2 50
 Rapports sur le choléra-morbus de Paris, par MM. Trolhier, Polinière et Botton, médecins des hôpitaux de Lyon, 1 vol. in-8, 2 »
 Cuisinier parisien, ou Manuel complet d'économie domestique, contenant cuisine, charcuterie, grosse pâtisserie, pâtisserie fine, office-cuisine, des maladies, remèdes urgents, propriétés des substances alimentaires et procédés pour leur conservation, conduite de la cave, recueil de recettes, etc., 1 vol. in-8, 5 »
 Lettres à Julie sur l'entomologie, par M. C. Mulsant, 2 vol. in-8, fig. noires, 13 »
 — — — — — fig. coloriées, 18 »
 Dictionnaire général de la langue française et Vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers, par Raymond, 2 vol. in-4^e, 1852, broch., 36 »

ANNONCES JUDICIAIRES.

(372) VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

D'une maison, cour et jardin, sis à Givors, appartenant aux mariés Paire et Miar.

Par procès verbal de l'huissier Grange, de Givors, du vingt-cinq juin mil huit cent trente-deux, visé le même

jour par M. Charassin, adjoint à la mairie de Givors; et par M. Linossier, greffier de la justice de paix du canton dudit Givors, qui en ont reçu chacun et séparément copie; enregistré à Givors le vingt-sept du même mois, par Magnin, transcrit le dix juillet suivant au bureau des hypothèques de Lyon et le seize au greffe du tribunal civil de la même ville.

Le sieur Jacques Vaugnot, propriétaire et entrepreneur de bâtiments, demeurant à Givors, lieu du Canal, qui a constitué pour son avoué M^e Pierre-Auguste Cabias, exerçant en cette qualité près ledit tribunal civil de première instance de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n° 5;

A fait procéder, au préjudice des mariés Antoine Paire et Anne Miar, propriétaires, et le mari marinier, demeurant ensemble à Givors, lieu du Canal, à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés:

Désignation des immeubles.

Un tènement de bâtiment, cour et jardin, sis audit Givors, lieu du Canal, canton de Givors, arrondissement de Lyon, le deuxième du département du Rhône, contenant 1 are 80 centiares; confiné, au nord, par la gare du bassin du Canal; au midi, par le bâtiment du sieur Gerin de Lyon; au levant, par les bâtiments et jardin du sieur Brachet (Jean), et au couchant, par les bâtiments et cour du sieur Gerin, de Lyon.

La maison est composée de deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, et deux petites chambres ou greniers au deuxième, et prend son entrée au nord sur la gare du bassin du Canal par deux portes et ses jours par cinq croisées, dont une au rez-de-chaussée, deux au premier et deux au deuxième; et au midi, sur la cour, par une porte et une croisée au rez-de-chaussée, deux croisées au premier étage et deux au deuxième. Le tout est construit en maçonnerie et couvert en tuiles creuses.

Dans la petite cour existante entre le bâtiment et le jardin se trouvent deux petits cabinets servant de caves, construits en maçonnerie et couverts en tuiles creuses. Le jardin et ladite cour, qui sont au nord dudit bâtiment, sont clos de murs en maçonnerie des levants et couchant. Le tout est cultivé et habité par les parties saisies.

La vente desdits immeubles aura lieu par la voie de l'expropriation forcée, par-devant le tribunal civil de première instance de Lyon. Ils y seront mis aux enchères au-par-dessus de la somme de cinq cents francs, mise à prix du poursuivant.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à ladite vente aura lieu le samedi quinze septembre mil huit cent trente-deux, à l'audience des criées dudit tribunal civil de Lyon, tenant hôtel de Chevières, place St-Jean, à dix heures du matin.

Nota. Les enchères ne seront reçues par le ministère d'avoués.

Signé CABIAS, avoué.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, à M^e Cabias, avoué, rue St-Jean, n° 5.

(359 2) VENTE AUX ENCHÈRES

ET A L'AMABLE,

En l'étude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2.

Le 27 août 1852, à l'heure de dix du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Laforest, il sera procédé à la vente aux enchères d'immeubles appartenant au sieur Sébastien Dumas, marchand de chevaux à la Guillotière.

Ces immeubles sont situés à la Guillotière, et consistent en:

1^o Une maison, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et trois étages, située rue St-Clair, n° 4, et une petite cour contiguë;

2^o Un autre corps de bâtiment attenant à cette maison, formant une grande écurie avec un fenil, une petite cour également contiguë;

3^o Et une terre, située au territoire de la Buire, de la contenance de 3 hectares 7 ares 9 centiares (soit 23 bicherées 5/4), ancienne mesure locale.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Laforest, dépositaire des titres de propriété, et autorisé à traiter avant le jour de l'adjudication.

(371) On offre la table et le logement à une ou plusieurs personnes à Condrieu, département du Rhône. Les pensionnaires auront la jouissance d'une maison de campagne à un quart-d'heure de Condrieu, où ils pourront passer six mois de l'année.

S'adresser pour les renseignements à M. Cadier, propriétaire, quai de la Baleine, n° 16.

NOUVEAU SERVICE DE DILIGENCES PAR EAU

Pour le Transport des Voyageurs de Lyon à Mâcon.

Les départs de ces nouvelles diligences auront lieu de Lyon tous les jours pairs, à dater de vendredi prochain 4 du courant, de la barrière de St-Jean et de Mâcon, tous les jours impairs, du port des diligences, à cinq heures du matin.

MM. les voyageurs trouveront à bord un restaurant et toutes les commodités possibles. (375)

GRAND - THÉÂTRE.

Spectacle du 2 août.

Louis Bronze, parodie. — Le Fils de l'Homme, comédie. — Rabelais, vaudeville. — L'Homme qui bat sa Femme, vaud.

BOURSE DE LYON. — 1^{er} août 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars. 97^f 75

— fin courant. 97^f 75

Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 juin. 67^f 25 45

— fin courant. 67^f 30 75

BOURSE DE PARIS. — 30 juillet 1852.

A l'ouverture de la bourse, nos fonds ont éprouvé une hausse sensible qui est parvenue pour le 5 p. 0/0 à 35 c. de différence sur le cours de jeudi dernier, et pour le 3 p. 0/0, de 60 c. L'on ne peut expliquer cette hausse que par la paix qui a régné pendant les trois journées, ce qui n'a pas pu rassurer les spéculateurs.

Les fonds anglais arrivés en hausse ont eu leur bonne part dans la hausse.

	1 ^{er} Crs.	plus h.	plus b.	dern.
5 p. 0/0 au compt.	98 40	98 70	98 40	98 70
— fin courant.	98 50	98 70	98 50	98 65
Emp. 1851 au compt.	98 70	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
4 p. 100 au compt.	81 25	"	"	"
3 p. 0/0 au compt.	68 "	68 40	68 "	68 40
— fin courant.	68 "	68 50	68 "	68 45
ACTIONS DE LA BANQ.	1660	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	80 "	"	"	"
— fin courant.	80 "	"	"	"
CORRÈS.	11 12	"	"	"
ESPAG. Emp. royal.	77 18	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	55 1/4	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX . .	1025	"	"	"
C ^o HYPOTHÉCAIRE.	515	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	78	"	"	"
EMPRUNT BELGE . .	76 5/4	"	"	"

COURS DES MARCHANDISES.

516 disp. fin courant.	205 à 207 50
— 4 premiers mois.	"
— 4 derniers mois.	"
— 4 ^e du milieu.	"
Béziers	"
Bordeaux	"
Rouen	"
Colza disp.	82
Juillet et août.	82 50 à 83
— courant.	82 à 83
— 4 derniers mois.	84 à 85
Lille.	75
Voiture	"
3 pour 100 après la bourse.	"

Les 3/6 assez faibles dans leur cours avec tension à la baisse. Sans affaires.

Colza sans affaires en disponible. On a traité quelque chose à livrer en juillet et août à 82 50. Les denrées sont délaissées; les cafés soutiennent légèrement leur cours.

Anselme PETETIN.

LYON. IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, N° 5.